

CERCLE MONTESQUIEU

RAPPORT FINANCIER



2017

Assemblée Générale du 10 avril 2018

Les comptes comme pour les trois années antérieures ont fait l'objet d'une comptabilisation informatique en année civile sous forme de comptabilité de trésorerie par enregistrement des encaissements et des décaissements. Les dépenses engagées mais non encore réglées ne figurent donc pas au bilan.

Les comptes sont présentés de janvier à décembre 2017.

Nos ressources propres se sont élevées pour 2017 à 181 068 € (121 455 € pour 2016).

Nous avons encaissé pendant l'exercice un montant total de cotisations de 118.263 € dont 117 203 € de cotisations 2017 (notamment 1 cotisation de membre bienfaiteur de 2 400 € et 5 cotisations de membres d'honneur de 1 200 €, 30 cotisations société de 600 €). Notre association comptait 370 membres, à jour de leur cotisation, à la fin 2017. A titre de comparaison, les cotisations encaissées en 2016 s'élevaient à 104 020 € pour 316 membres.

Nous avons aussi entamé un partenariat avec plusieurs cabinets d'avocats « Amis du Cercle » qui partagent les valeurs du Cercle et se sont engagés à soutenir nos actions, démarche qui a permis de collecter 50 000 € de dons sur 2017.

Enfin, les dîners et événements organisés par le Cercle (dîners d'été et d'hiver, cocktails,) ont engendré un produit pour le Cercle de 12 795 €.

Les dépenses du Cercle s'élèvent pour 2017 à 170 544 € (113 604 € pour 2016).

L'assistance fournie par la société Cognimen avec Maylis Bayvet pour les missions de Déléguée Générale a représenté un montant de dépenses de 110.160 € (81 740 € en 2016), missions qui ont été renforcées depuis juin 2016 pour répondre aux besoins croissants du Cercle.

Des tâches de secrétariat administratif ont continué à être confiées à des prestataires extérieurs pour un montant de dépenses de 5 830 € (486 € par mois en moyenne sur 2017).

Des frais de déplacements, de missions et réception ont été réglés pour 3 406 € (11 198 € en 2016). Il s'agit des frais engagés pour les événements organisés par le Cercle ou ses Commissions. Si l'activité du Cercle est restée soutenue, ces frais ont été moins importants en 2017, de nombreux événements ayant été directement pris en charge par nos partenaires (dîners d'été et d'hiver, Conférence,...).

L'année 2017 a aussi donné lieu à des actions de communication menées conjointement avec l'AFJE, notamment Le Grenelle du Droit qui a rassemblé le 16 novembre dernier à la Mutualité plus de 1000 personnes sur l'avenir des professions et de la filière juridiques pour un coût pour le Cercle de 20 000 €. Nous avons aussi participé, à hauteur de 12 000 €, à l'édition 2017 du baromètre des juristes d'entreprises finalisée par la société IPSOS.

Des frais liés à des travaux de développement et à la maintenance du site Internet ont été acquittés en 2017 pour 7687 €. Les frais d'abonnement bancaire mensuel et les frais de paiement en ligne par Carte bleue d'un montant total de 1 846 € (1 745 € en 2016) correspondent à une dépense récurrente et sont restés stables.

Le résultat de l'exercice 2017 ressort à 10 952 € (8 359 € en 2016).

Le montant total des placements de la trésorerie de l'association à fin 2017, s'élèvent à la somme de 65 013 € (52 517 € sur le livret A et 12 496 € sur le compte sur livret), contre 64 138 € en 2016.

Vous trouverez en annexe le bilan et le compte de résultat simplifiés pour 2017.

Jacques-Olivier BOUDIN - Trésorier